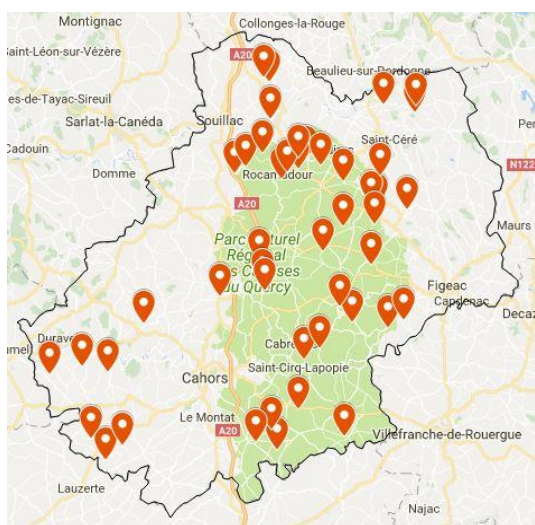


□ L'élevage type ovin viande bio

Le département du Lot comptabilise **35 élevages spécialisés ovins viande en agriculture biologique** et **5 élevages bovins viande/ovins viande**. Sur ces 40 élevages, 26 ont été enquêtés (effectif : 4 511 brebis / taux de réponse : 76 %). Les éleveurs en conversion, au nombre de 3, ne sont pas pris en compte (effectif : 560 brebis). Ils produisent des agneaux lourds.

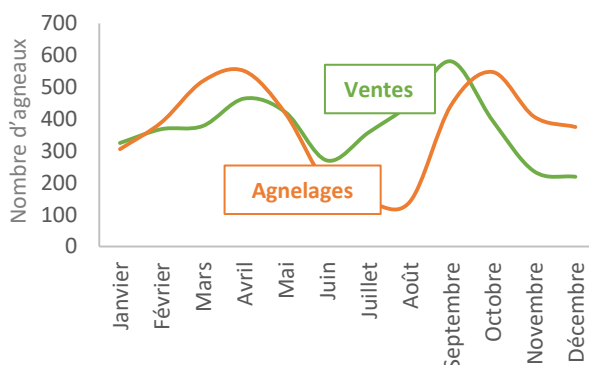
Concernant l'ancienneté des élevages en bio, 31 % des exploitations sont en bio depuis moins de 5 ans. 19 % sont en bio depuis 6 à 10 ans et 50 % des exploitations sont en bio depuis plus de 10 ans.

□ Répartition géographique



Répartition des élevages d'ovins viande bio dans le Lot (spécialisés et polyélevages)

La carte ci-contre représente l'ensemble des élevages ovins viande. **L'élevage ovin viande est principalement présent dans la zone des Causses du Lot (70 % environ).**



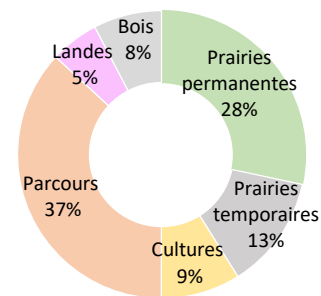
Saisonnalité des agneaux

Concernant la saisonnalité de la production, il est possible d'observer **deux pics d'agnelages** (printemps et automne) et **deux pics de ventes** (avril/mai et septembre/octobre). Un élevage particulièrement important (> 600 brebis) a tendance à accentuer ces pics de ventes et d'agnelages.

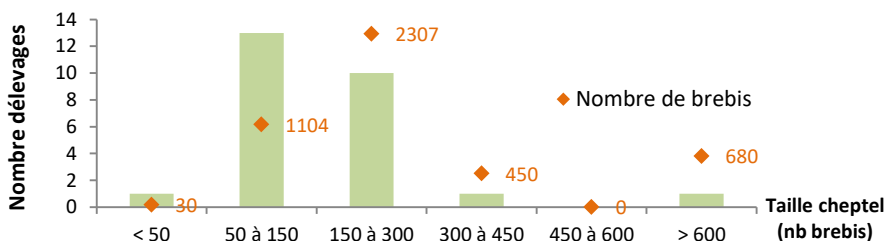
La ferme « type » spécialisée en ovin viande bio

- 165 brebis en moyenne / troupeau (min : 30 / max : 680)
- 100 ha de surface totale
- 1,3 UTH
- Races principales : Causse du Lot (65 % des élevages en Causses pures) + Charollaise, Berrichonne, Lacaune et Blanche du Massif Central.

La surface agricole en élevages ovins viande bio spécialisés (*les 4 élevages bovins viande/ovins viande ne sont pas pris en compte ici*) se compose principalement de **parcours** (37%). On retrouve ensuite des prairies permanentes et temporaires. Puis, dans une moindre mesure, des cultures, des bois et des landes.



Répartition des surfaces agricoles au sein des élevages ovins viande spécialisés



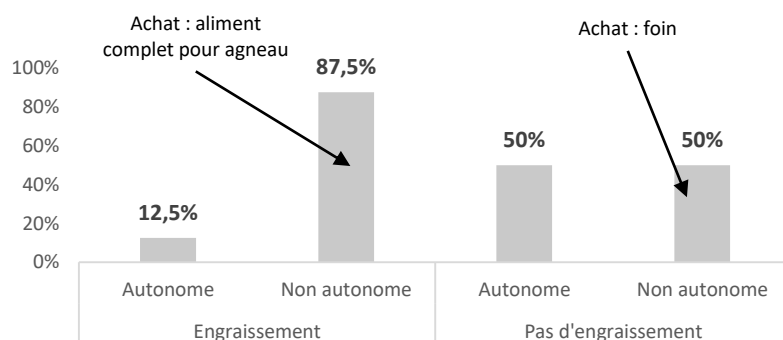
Répartition des élevages en fonction de la taille du cheptel en ovins viande spécialisés.

□ Autonomie alimentaire

87% des élevages déclarent être autonomes en fourrages pour 2017.

En revanche, 85 % des élevages ne sont pas autonomes pour l'ensemble de l'alimentation, notamment avec l'achat d'aliments complets pour agneaux.

L'enquête a également montré **que la pratique de l'engraissement est présente dans 91 % des élevages**, achetant pour la plupart un aliment pour les agneaux. Quelques élevages n'engraissent aucun animal, ils vendent des agneaux légers avant 4 mois à l'engraissement (centres ou autres élevages).



Autonomie alimentaire au sein des élevages pratiquant, ou ne pratiquant pas, l'engraissement

Conformation des carcasses

Agneaux lourds : grande variété sur l'âge et le type racial : E3 à O3, une majorité de U,R et O
Poids carcasse moyen 18 kg (min : 16 / max : 22)

Une majorité d'agneaux en pure race Caussenarde

L'élevage ovin viande est un élevage présent traditionnellement sur les Causses du Lot, où il valorise des parcours difficiles. Les éleveurs commercialisent majoritairement des agneaux de plus de 6 mois, dont environ 60% sont de pure race Caussenarde du Lot (2800 agneaux). Les agneaux légers sont produits en faible proportion (2 élevages seulement). Concernant les brebis, 41% des élevages engraisent leurs brebis de réforme, et 23% les vendent en maigre, sans période de finition. D'autres élevages les laissent finir leurs jours sur la ferme.

Caractéristiques des types d'animaux produits dans le Lot

Agneau lourd

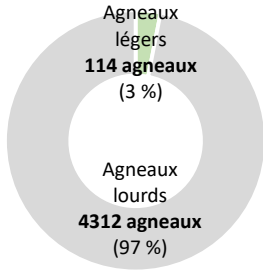
Abattu au minimum à 6 mois – jusqu'à un an en vente directe

Le poids vif est supérieur à 35 kg

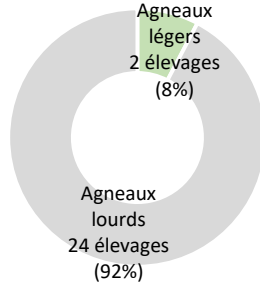
Agneau léger

Dans le Lot, abattu avant l'âge de 4 mois

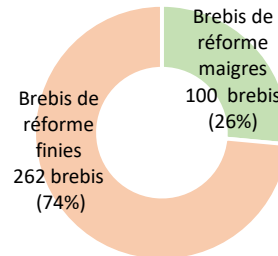
Le poids vif est inférieur ou égal à 35 kg



Nombre d'agneaux lourds et légers produits



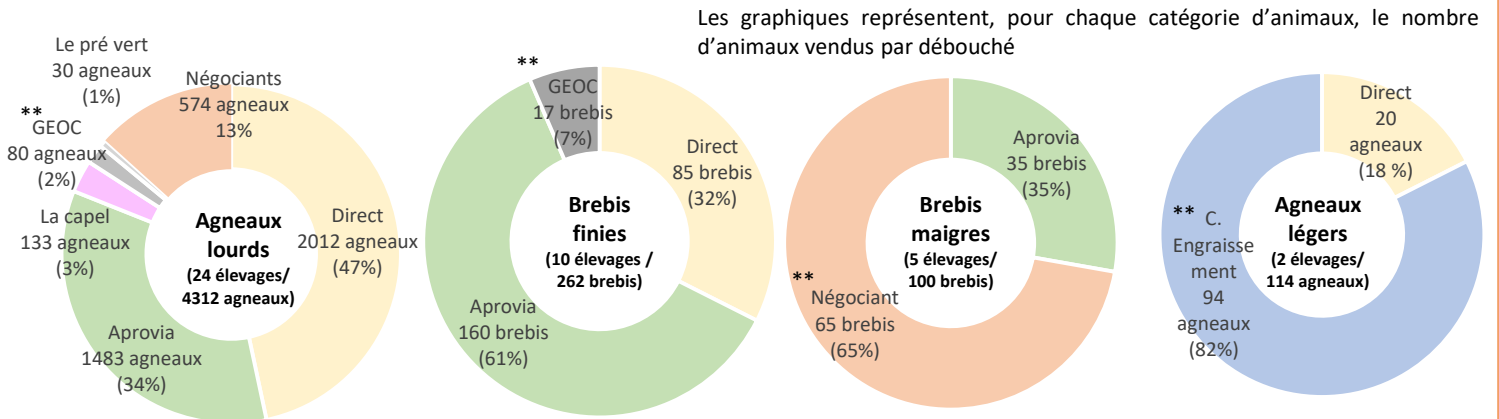
Nombre d'élevages produisant des agneaux lourds et légers



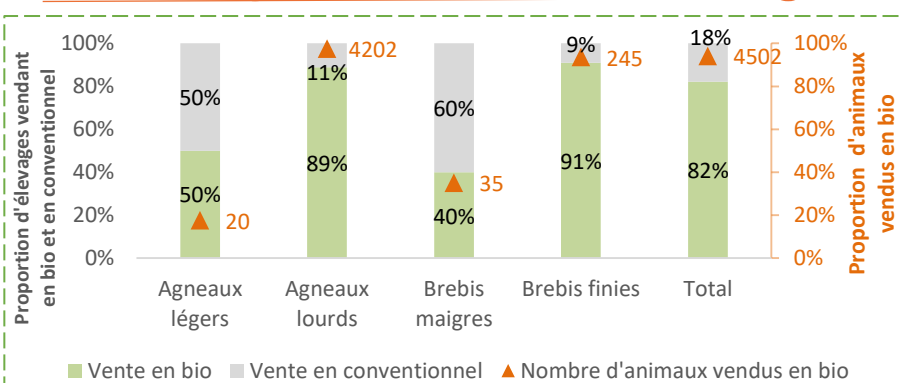
Les différentes voies de commercialisation pour la réforme des brebis

Remarque : 36 % des élevages ne commercialisent pas de brebis de réforme.

Les différents débouchés

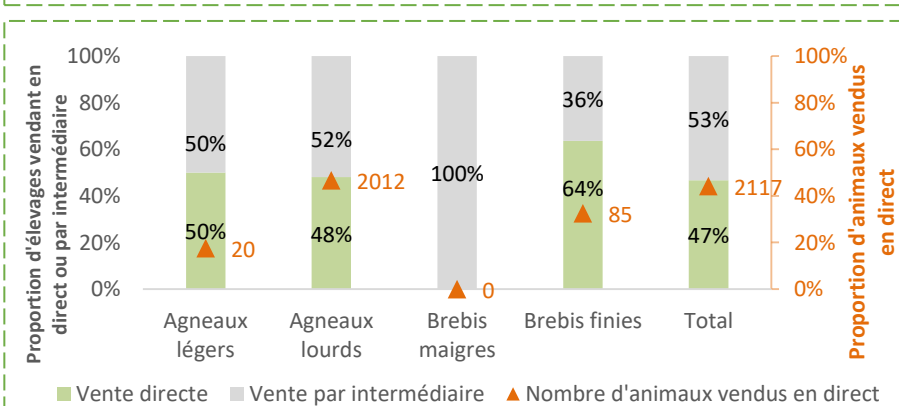


Les élevages « mixent » les stratégies de commercialisation



Les graphiques ci-contre représentent la proportion des élevages vendant en bio et en conventionnel ainsi que les élevages vendant en direct ou par intermédiaire. Pour chaque catégorie d'animal.

82 % des élevages ont au moins un débouché en bio. Cela s'explique en partie par la vente directe, pratiquée par 47 % des élevages. 67% des élevages en bio depuis plus de 10 ans l'utilisent, 44% pour les élevages en bio depuis moins de 5 ans.



Les agneaux lourds et les brebis finies sont valorisés majoritairement par des débouchés en bio (respectivement 88 % et 91 % des élevages). **La vente directe représente la moitié des ventes pour ces deux produits**, et le reste en filières longues. Des opérateurs limitrophes au Lot sont assez implantés sur le bio, comme la coopérative Aprovia.

Concernant les brebis de réforme maigres, cette production est anecdotique et n'est pas vendue en direct, faute d'engraissement. Les agneaux légers représentent également une production anecdotique.